



**C'EST TOUJOURS NON AUX OGM,
NI DANS LES CHAMPS,
NI DANS LES ASSIETTES !**



**APPEL À RASSEMBLEMENT, DEVANT LE PARLEMENT
EUROPÉEN À STRASBOURG, MARDI 16 JUIN 2026 dès 8h.**

Depuis l'arrêt de la Cour de Justice européenne en 2018, les institutions européennes, avec l'appui des multinationales de l'agro-industrie travaillent sur un projet visant à déréglementer les OGM issus des nouvelles techniques de modification génétique qu'ils appellent **NTG** (Nouvelles Techniques Génomiques / NGT en anglais). Le choix de nommer ces nouveaux OGM : NTG, n'est pas anodin. En occultant le sigle **OGM (Organisme Génétiquement Modifié)** on fait « disparaître » l'OGM lui-même et on cherche à donner une fausse respectabilité à ces organismes !

Or ces **OGM-NTG** sont bel et bien des OGM puisqu'il y a **modification génétique** qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication ou recombinaison naturelle, telle que définie au niveau européen.

La déréglementation de ces **OGM-NTG** imposerait de les considérer comme équivalents des organismes existant naturellement ou obtenus par sélection conventionnelle, et ce, **sur des critères dits scientifiques mais qui ne le sont pas !**

Ces **OGM** issus des nouvelles techniques génomiques **seraient, in fine, brevetables** ce qui est incohérent et contradictoire, vu la prétendue équivalence avec les organismes naturels, ceux-ci n'étant pas brevetables !

Cette équivalence proclamée entraînerait l'**absence d'évaluation, de traçabilité et d'étiquetage**. Les filières non OGM et / ou bio devront mettre en place des modalités coûteuses pour se protéger.

Les semences paysannes et conventionnelles pourraient être privatisées par le brevetage des gènes naturels et **les paysans**, dont les champs auront été contaminés par ces **OGM issus des NTG, seraient condamnés à payer des royalties** aux entreprises multinationales dominant ce marché. **Leurs droits sur les semences seraient donc foulés aux pieds !**

Le principe de précaution ne serait plus appliqué et le droit des peuples à une alimentation non OGM, bafoué.

Les conséquences sur tous les écosystèmes seraient irréversibles créant des déséquilibres et une perte accrue de la biodiversité.

Cerise sur le gâteau : **les états membres seraient obligés d'appliquer à la lettre ce règlement.**

L'agro-industrie n'a pas autorité à écrire la législation européenne !

Le Parlement européen est en plénière du 15 juin 17h au 18 juin 16h.

Les eurodéputé-es doivent voter mercredi 17 juin

Cette déréglementation est une imposture !

Le collectif des Faucheuses et Faucheurs Volontaires d'OGM s'oppose à cette déréglementation et appelle à un rassemblement massif, avec de nombreuses autres organisations, devant le Parlement européen à Strasbourg, mardi 16 juin 8h !

Les OGM c'est NON, NON et toujours NON !

Organisons-nous : relayons cet appel, préparons nos visuels, etc. <https://faucheurs-volontaires.fr>